

QUELQUES ENTREPRISES INTERNATIONALES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS EN ACTIVITÉ AU MEXIQUE

AT&T	MCI
Bull	NEC
General Electric	Northern Telecom
Ericsson	Philips
Fujitsu	Siemens
Hitachi	U.S. Sprint
IBM	

Source : Caroline Berut, *Market Study on the Mexican Market for Computers and Software*, Ambassade du Canada, Mexico, 1994.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le *Secretaria de Comunicaciones y Transportes (SCT)*, Secrétariat aux Communications et au Transport, réglemente l'activité dans le domaine des télécommunications. Grâce à son agence, *Telecomunicaciones de México (TELECOM)*, la compagnie nationale de télécommunications, le SCT exploite l'infrastructure de base en télécommunications, y compris les liaisons régionales, les systèmes à micro-ondes et de satellite. *Teléfonos de México (TELMEX)*, la société nationale de téléphone récemment privatisée, fonctionne en vertu d'une concession du SCT qui lui accorde le droit exclusif d'exploiter le système public de téléphone. Les entreprises appartenant en majorité à des intérêts mexicains obtiennent des licences accordées par le SCT pour offrir des services privés de télécommunications aux sociétés.

La Direction générale du *Secretaria de Comunicaciones y Transportes (SCT)* responsable des télécommunications est le Sous-secrétariat aux Communications et au Développement technologique. Elle regroupe la Direction générale des normes et des politiques de communications et la Direction générale pour la promotion des télécommunications et de la téléinformatique. Le SCT est également responsable de l'*Instituto Mexicano de Comunicaciones*, Institut mexicain des communications, qui donne des conseils en ce qui concerne les politiques de communication.

L'équipement de télécommunications importé doit se conformer aux normes

internationales et, dans certains cas, il faut se procurer auprès du SCT des permis d'homologation spéciaux. Les normes en vigueur au Mexique en matière de télécommunications sont, pour l'essentiel, les normes européennes et cela englobe celles du Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (CCITT).

Il n'est plus nécessaire de détenir des permis d'importation pour tous les types d'équipement de télécommunications. Les tarifs douaniers, en vertu de l'ALÉNA, vont de 10 à 20 pour cent et sont éliminés progressivement en vertu des dispositions de cet accord.

LES STRATÉGIES DE PÉNÉTRATION DU MARCHÉ

Il est essentiel, dans toute stratégie de pénétration du marché, d'implanter solidement une présence locale sur le marché mexicain. Les acheteurs mexicains veulent traiter avec des entreprises qui ont fait la preuve de leur engagement à long terme envers ce marché, en particulier en ce qui concerne leur aptitude à assurer le service après-vente. Les entreprises canadiennes peuvent y parvenir en passant des ententes avec des agents mexicains ou en créant des co-entreprises avec des partenaires mexicains. Certaines entreprises plus importantes, comme Northern Telecom, ont mis en place leurs propres activités de vente et de fabrication au Mexique.

Les fabricants mexicains d'équipement de télécommunications ont tendance à se spécialiser dans un nombre relativement limité de lignes de produits et beaucoup d'entre eux sont intéressés par les partenariats technologiques avec des entreprises étrangères qui peuvent leur permettre de combler les trous dans leurs gammes de produits. De tels partenariats peuvent combiner l'expertise canadienne en technologie et la connaissance du marché et les contacts locaux d'un partenaire mexicain.

L'Ambassade du Canada à Mexico et les associations commerciales mexicaines peuvent aider à trouver des agents ou des partenaires éventuels. La participation aux foires commerciales organisées au Mexique est également une autre bonne façon d'établir des contacts et d'en apprendre davantage sur ce marché.

OÙ OBTENIR DE L'AIDE ADDITIONNELLE

MINISTÈRES ET SERVICES DU GOUVERNEMENT CANADIEN AU CANADA

Affaires étrangères et Commerce international Canada (AÉCIC) est le ministère du gouvernement fédéral canadien auquel il incombe le plus directement de travailler au développement des échanges commerciaux. Pour obtenir des conseils sur la façon d'exporter, on commencera par s'adresser à l'InfoCentre, qui est en mesure de donner des renseignements sur les programmes et les services touchant aux exportations. Ce centre aide à trouver rapidement des solutions aux problèmes d'exportation, à accéder au réseau de renseignements commerciaux d'AÉCIC. Il peut aussi fournir aux entreprises intéressées des publications spécialisées dans le domaine des exportations.

InfoCentre

Téléphone : 1-800-267-8376 ou
(613) 944-4000
Télécopieur : (613) 996-9709
Faxlink : (613) 944-4500

La Section des affaires commerciales de l'Ambassade du Canada à Mexico

assure la promotion du commerce avec le Mexique. Plusieurs délégués commerciaux travaillent à l'Ambassade et celle-ci a un bureau satellite à Monterrey. Les délégués commerciaux offrent toute une gamme de services dont la mise en contact de sociétés canadiennes avec d'éventuels clients au Mexique et des conseils sur les canaux de commercialisation; ils viennent en aide aux entreprises qui souhaitent participer à des foires commerciales, les aident à trouver des entreprises mexicaines qui pourraient leur servir d'agent, compilent des renseignements de crédit et d'affaires sur d'éventuels clients étrangers.

Note : Pour téléphoner à Mexico, il faut composer 0-11-52-5 devant les numéros locaux. Pour rejoindre les autres villes du Mexique, consulter la liste des indicatifs internationaux au début de votre annuaire téléphonique afin d'y trouver l'indicatif régional voulu.

